



Les clients Anset ont également accès lors de la souscription à différentes garanties en option :

- **L'aide à la recherche :**

En cas de perte ou de vol de l'animal assuré, Anset verse une indemnité de 29 800 CFP pour aider le propriétaire à retrouver son animal.

- **Le capital décès de l'animal de compagnie :**

Anset verse en cas de décès 29 800 CFP pour les chats et 41 700 CFP pour les chiens.

- **La responsabilité civile corporelle et matérielle :**

Prise en charge des dommages corporels (à hauteur de 6 M CFP) et/ou matériels (à hauteur de 600 000 CFP) causés à un tiers par votre animal.

- **Les vitamines :**

Remboursement des vitamines prescrites par le vétérinaire dans la limite de 5 900 CFP.

Assurance chiens et chats

Une assurance créée pour lui, pensée pour vous.



9 AGENCES
☎ : 40 50 93 50

PAPEETE
FAAA
PUNAAUIA

FARIIPITI
TARAVAO
MAHINA

PAPARA
PAEA
MOOREA

Infos & devis sur www.anset.pf

An Set **TAHITI**
ASSURANCES

ANSET PAPEETE

5 Avenue du Prince Hinoï
B.P. 46 56
98 713 Papeete - Tahiti
Tel.:+689 40 50 93 50
Fax:+689 40 50 93 51
e-mail:assurances@anset.pf

An Set **TAHITI**
ASSURANCES

**À vos côtés,
à tout moment**

Assurance chiens et chats



2 formules distinctes

Anset assure les chiens et les chats âgés au moment de la souscription, de 2 mois à 8 ans et qui sont au préalable identifiés par une puce ou un tatouage

LA FORMULE MALADIE

rembourse une partie des frais vétérinaires pour le traitement d'une maladie, sur la base de 50 % à 80 % des frais médicaux et chirurgicaux avec 119 300 CFP à 238 600 CFP de plafonds annuels.

LA FORMULE MALADIE + ACCIDENTS

rembourse une partie des frais vétérinaires pour le traitement d'une maladie ou suite à un accident sur la base de de 50 % à 80 % des frais médicaux et chirurgicaux avec 119 300 CFP à 238 600 CFP de plafonds annuels.

L'Assurance chiens et chats Anset se distingue par sa souplesse. C'est une solution à la carte, 100 % personnalisable. Pourcentage de remboursement, carences, franchises, montant du pack prévention, choix des garanties...

LES GARANTIES ANSET

L'OFFRE MALADIE

Cette offre comprend toutes les garanties de base pour protéger votre animal de compagnie.

- **Consultations** : Anset rembourse la consultation à hauteur de ce qui est prévu par le contrat.
- **Maladies** : Les maladies représentent en moyenne 75 % des frais de santé des animaux de compagnie, car les analyses, examens et soins liés aux pathologies des chiens et chats sont en effet assez coûteux.
- **Prescriptions de médicaments** : Le traitement de votre animal sera pris en charge à hauteur des garanties prévues par le contrat.

L'OFFRE MALADIE + ACCIDENT

Cette offre Premium comprend, en plus de l'ensemble des garanties proposées dans l'offre maladie d'Anset, des garanties supplémentaires pour une meilleure protection de vos chiens et chats.

- **Urgences médicales en cas d'accident** : En cas d'accident, Anset prendra en charge les frais liés à l'intervention chirurgicale, les frais d'hospitalisation ainsi que d'éventuels coûts liés à la rééducation de l'animal à hauteur des garanties établies.

L'offre s'adapte en fonction de vos besoins et de vos moyens.